

Anse, le 14 mai 2018

La Principale,
à Mesdames et Messieurs les parents d'élèves



Affaire suivie par
Madame la Principale

Téléphone
04.74.67.02.22

Télécopie
04 74 09 98 90

Courriel
ce.0690002c@ac-lyon.fr

900 Avenue de l'Europe
69480 ANSE

www2.ac-lyon.fr/etab/colleges/col-69/paulini

RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2018

- **Elèves de 6^{ème} (sauf ULIS) : rentrée le lundi 3 septembre 2018 à 9h00**
 - ~ Les élèves sont pris en charge par les professeurs principaux de 9h00 à et de 13h45 à 16h45
 - ~ Les externes sortent à 11h30 et reviennent pour 13h45
 - ~ Les demi-pensionnaires prennent leur repas au collège à partir de 11h45
 - ~ **Les élèves de 6^{ème} n'ont pas cours le mardi 4 septembre 2018**
 - ~ Les 6^o viennent avec des feuilles, une pochette cartonnée, une trousse et leur agenda le jour de la rentrée. Les 2 premières semaines de septembre, un élève est DP 4 jours ou Externe, au choix des parents : prévoir le choix pour le premier jour.
- **Elèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} (sauf ULIS) : rentrée le mardi 4 septembre 2018 à 8h00 (pas de cours lundi 3 septembre 2018)**
 - ~ Les élèves sont pris en charge par les professeurs principaux de 8h00 à 11h30 et ont cours l'après-midi, jusqu'à 16h45, **quel que soit l'emploi du temps provisoire.**
 - ~ Les externes sortent à 11h30 et reviennent selon l'emploi du temps de l'après-midi. Ils resteront dans l'établissement jusqu'à 16h45, **quelque soit l'emploi du temps provisoire.**

Elèves de l'ULIS (tous niveaux) : rentrée le mardi 4 septembre 2018 à 9 h 00 (pas de cours lundi 3 septembre 2018), selon les modalités qui seront indiquées par le professeur référent.

Pour tous les élèves, l'emploi du temps provisoire entre en vigueur à compter du mercredi 5 septembre 2018.

DEMI-PENSION

La demi-pension fonctionne normalement dès le lundi 3 septembre 2018

Les 2 premières semaines de septembre, un élève est DP 4 jours ou Externe, au choix des parents : prévoir le choix pour le premier jour. Les élèves doivent rapporter leur carte de self, qui leur servira toute leur scolarité. Pour les nouveaux élèves, la carte de self leur sera remise le jour de la rentrée.

ASSURANCE SCOLAIRE

Une attestation d'assurance doit être remise au professeur principal dès la rentrée (y mentionner le nom et la classe de l'élève).

L'assurance de la responsabilité civile des parents en cas d'accident causé par leur enfant est obligatoire. Celle couvrant les accidents dont il pourrait être victime est facultative, mais elle est vivement conseillée. **De plus, elle est obligatoire pour les activités périscolaires, les élèves non-assurés ne peuvent pas y participer (cf. BOEN n° 23 du 11.06.1987).**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le ramassage scolaire fonctionne normalement dès le lundi 3 septembre 2018

Toutes les demandes de transports scolaires doivent être formulées ou renouvelées pour la rentrée 2018, dans les délais précisés par le Département du Rhône (www.rhone.fr/transports).

La Principale
Myriam JACQUET